



OCEAN – CAMPING – CAR – CLUB

ASSOCIATION n° 852001666

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

L'an deux mille dix huit

Le samedi 17 novembre 2018 à 14 h 30

A Olonne sur Mer (Vendée)

En la salle « Les Cordulies » au Havre d'Olonne

Les membres du Conseil d'Administration de l'Association « Océan-camping-car-club » se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation écrite de Claude VINCENT, Président de l'Association, en date du 18 octobre 2018, cette Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ayant lieu à la suite de la réunion Conseil d'Administration tenue le même jour et même lieu à 10 heures afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Accueil des adhérents par le Président Claude VINCENT et Christian CUNAUD

- Emargement de la liste de présence des adhérents
- Prise de la parole par le Président Claude VINCENT pour ouvrir l'Assemblée Générale.
- Présentation par le Président du bilan moral de l'année 2018.
- Les prévisions pour 2019.
- Bilan administratif de l'année 2018 présenté par notre secrétaire Patricia TESSIER en liaison avec les commissions : assurance, événements, internet, phare, sponsors, voyages.
- Bilan financier de l'année 2018 présenté par notre trésorier adjoint Pierre VOIRON.
- Budget 2019 présenté par notre trésorier adjoint Pierre VOIRON.
- Approbation des comptes par notre commissaire au compte Alain BOMBARD.
- Organisation des votes pour le renouvellement du tiers sortant.
- **Suspension de séance afin de procéder au dépouillement des votes.**
- **Un rafraichissement sera servi.**
- Reprise de l'Assemblée Générale.
- Proclamation des résultats par le Président Claude VINCENT.
- Présentation du nouveau bureau.
- Questions diverses
- Clôture de l'Assemblée Générale.
- Bilan du site après une année d'existence par Daniel AMELINEAU.
- Présentation des voyages par les concepteurs.
- Inscriptions aux voyages.

20 heures début du repas, et soirée dansante.

Membres présents : AGARD Michel et René, ALLARD Gilbert et Eliane, ALLARD Marcel et Anne, AMELINEAU Daniel, BEAUDRIER Virgile et Annie, BERGEON René et COUTY Nicole, BETESTA Eric et Sylvie, BIDAULT Michel et Sylvie, BLANCHE Michel et Nicole, BOMBARD Alain et Nicole, BRUSETTI Bernard et Monique, BULTEAU Pierre et Rachel, CARON Christian et Raymonde, CAUDAL JJ et Sylvie, CHAIGNE JP et Monique, CHAPRON Gilbert et Nadine, CHAUVEAU MP et Philippe, CHOPIN Georges et Renée, CHOSSE JP et Dominique, CLAIRE Denis et Marie-Claire, CRESTIN Serge et Sorin Jeannine, CUNAUD Christian et Christiane, DAREAU Claude et Micheline, DUFOUR-BLAVIER Daniel et Danièle, DUSSAUD Bernard et Arlette, ENGERBEAU Thierry et Nadine, ESNAULT Gérard et Marie-Josèphe, FAVREAU Yvon et Andrée, GAGNAIRE Christian et BANOS Michèle, GAUVIN France et TAUPIN Thérèse, GEINDRE Norbert et Bernadette, GENDRON Marie-Claude et PENNETIER Bernard, LEBOUT Marc et Sylvette, LEBRUN Daniel et Chantal, LECOURNNAIS Dominique, LEDORZE Marcel et Marie-France, LEGAS Raymond et VALLADE Sylvie, LEGRAS Jean-Claude et Annick, LELIEVRE Michel et Annick, LETERME Frédéric et Dominique, LOPEZ André et Danielle, LUSSEAU Joël et Martine, MAILLET Gilbert et Clairette, MANCEAU Gérard et Denise, MANUELLE Philippe et Francine, MARQUANT Michel et Agnès, AUBRON-CONTREMOULINS Jean-Claude et Françoise, MARTIN Jean-Claude et AZUZMENDI Annick, MAUPETIT Jean-Marie et Françoise, MINAUD André et Chantal, MOLLET Henri, NABIT Bernard et Arlette, OGER J-Claude et M-Chantal PELHATE-DOLAIS André et Geneviève, PERAUD Paul et Béatrice, PETIT Gérard et Maryse, PICARD René et Suzanne, PICORNOT Jacky et SIMEON Brigitte, POILANE Emmanuel et AVERTY Maryvonne, PONTOREAU Eugène et Yvette, RAGUENEAU Charles et Francette, RIGAUT Michel et Françoise, RISCHMANN Bernard et Sylvie, RIVIERE Serge et Françoise, ROUSSIERE Jean-Yves et Annie, SANCHEZ Danièle, SAVOYE Joël et Marie-Annick, SETTI Daniel et Josiane, SICATEAU Claude et Ghislaine, SOURFLAIS Yvon et Daniele, TAUPIN Thérèse et GAUVIN France, TEILLET Jean-Louis et Marcelle, TESSON Joël et Joëlle, TESSIER Christian et Patricia, TEXIER Marcel et Bernadette, THETAS Pascal et Annick, TOUGERON René, VENDE Gérard et Annick, VINCENT Claude et Jeannine, VOIRON Pierre, VOYER Jacques, et Marie-Thérèse, HERPIN Jacques et Viviane GUERINEAU Michel et Irène, GUILLEM Louis et Françoise, HELIGON Robert et Denise, HELOIR Edmond et Dominique, JEHU Gilbert et BUTON Yvette, JULE Rémy et Martine, LAFFITTE Jean-Marie et Thérèse, LAHEU Marcel et Astrid, LANDREAU Jack et Monique, LATASTE Bernard et CHAMPIOT-GUILLOUX Léa, LAURENT Jean-Claude et Annick, LAGLASSE Marc et Annick, BERTHELOT Didier et Micheline, BARBAT Gérard et ROUYES Odile, BALLANGER Jean-Luc et Marie-Jo, FRETIER Rémy et Françoise.

Etaient représentés (pouvoirs) : POHARDY Anne-Marie (VINCENT Claude), POHARDY Louis (VINCENT Jeannine), CADET Huguette (VINCENT Jeannine), CHARPENTIER Pierre (VINCENT Jeannine), POINTET (CHAPRON Nadine), PICORNOT Jacky (TESSIER Patricia), BERTHELOT Jean-Louis (SETTI Daniel) BOISTEAUX Michel et Nelly (VOIRON Pierre), BERNARD Josiane et Emile (VINCENT Claude et VINCENT Jeannine) BISSONNIER Jean-Pierre et Dany (BETESTA Eric et Sylvie)

Absents non représentés : AUBRET Auguste et Odile, AQUILO Michel et Michèle, ARCHAMBAUD Lionel, BALAND André et LAFFORGUE Nicole, BARBEZAT Charles et Raymonde, BEUNE Michel et Danielle, BISSONNIER Jean-Louis et Brigitte, CHANONY Jean-Claude et Marie-Ange, CHARRIER Bernard, CORMERAIS Joël et Marylène, CORNIERE Daniel et Chantal, DELAIRE Michel et Jeannine, DELAITRE Michel et Paulette, DELAUNAY Camille et Thérèse, DESPOBLAINS Danine, ETIEMBRE Roger et Lucienne, FABA Jean-Claude et Josiane, FABRE-LEBAS Ange et Odile, FERRE Claude et MELBONNE Annette, FOURCROY Pascal et MATHIEU Roselyne, FRADIN Joël et Monique, GATARD Michel et VOISIN Christiane, GAUTRET Marc et Lucile, GILBERT Yves et Martine, LE BAIL Jean-Marie et Marianne, LECLERC Dominique et Jocelyne, LE FRINGERE Michel et Josiane, LE GUENNEC Jean-Luc et Michelle, LEPAROUX Claude et Martine, LOIRE Christian et Marie-Madeleine, LORIEAU Hubert et Mireille, MARTIN Pierre et Nicole, MASSE Nicole, MAZERY Louis et Régine, , MOUSSET Jean-Claude et Ghyslaine, MOUTRON Claude et Josette, NICOLLEAU Robert et Martine, NOTREAMI Jacky et Nicole, OLLAGNIER Jean-Paul, et Jeannine, OURNAC Gilles et Rolande, PALMIER Gérard et Michelle, PERRIN Maurice et Madeleine, PETARD Alain et Dominique, PEYRONNIE JP et Danielle, POULARD Michel et Armelle, PRADEL Louis et ROUSSEAU Marie-Claire, PREVOS Michelle, RAMBAUD Yves et Geneviève, RENAUD Louis et Madeleine, THOMAZEAU Christian et Maryvonne, VASSELON Roland et Danièle, VERGNAUD Jacky et Monique, VERON André et Michelle, VINCENT Gérard et Joëlle, GONNEAU Alain et Denise, GUITTON Claude et Colette, HOUET Guy et Martine, JAUFFRIT Jacques et Martine, KOZDEBA Jean-Claude et Claudine, LAGADEC Catherine, LAMAN Alain et Mireille, LAURENTIN Claude et Jeanne.

L'Assemblée est présidée par Claude VINCENT, Président de l'Association, Patricia TESSIER est désignée comme Secrétaire.

Le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée :

- Un exemplaire des statuts de l'Association,
- Un exemplaire de la lettre de convocation,
- Un exemplaire de la feuille de présence.

Il constate que 201 membres de l'Association sont présents ou représentés et qu'en conséquence, l'Assemblée Générale peut bien et valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Déroulement de la réunion

-Rapport moral du Président Claude VINCENT

-Approbation.

-Prévisions pour 2019

- Les convocations Assemblée Générale ou Galette se feront par courrier et non plus par courrier électronique. Nous avons eu trop de déboires. Par contre, n'oubliez pas de nous transmettre tout changement adresse postal, adresse mail, numéro de téléphone, etc.
- Malheureusement deux anciens adhérents nous ont quittés cette année telle que Monsieur Claude MOUTRON et Monsieur Joseph NEAULT. Nous allons observer une minute de silence.
- Adhésion :
- En regardant les chiffres devant moi, vous êtes nombreux à avoir répondu présent à cette traditionnelle Assemblée Générale, plus de 210 participants, beaucoup d'anciens sont parmi vous. Je veux dire ancien par les années passées dans le Club. Cette année nous avons accueilli 13 nouveaux équipages. Nous comptons 140 équipages, environ 280 adhérents avec 45 % pour la seule région Vendée. C'est normal puisqu'à l'origine, c'est un club vendéen, conçu pour les vendéens. Mais vous venez de régions beaucoup plus éloignées, des quatre coins de la France. Plus de 35 départements sont représentés.

Rapport d'activités. Cette année notre Conseil d'Administration va connaître quelques modifications, les dernières en date sont : **Patricia TESSIER** notre secrétaire qui a été élue à la dernière assemblée générale et qui remplit très bien son rôle de secrétaire. **Nadine CHAPRON** pour laquelle vous allez être amené à vous prononcer tout à l'heure, qui en cours d'année a pris la rédaction de notre journal **LE PHARE** en remplacement de **Monique BRUSETTI** qui a désiré se retirer. Je la remercie pour ce service rendu depuis déjà une bonne douzaine d'années. Un grand merci à **Nadine** qui s'est proposée pour assurer cette lourde tâche qui est la rédaction du Phare. A la vue de ce qu'elle nous a proposé pour son premier journal, on peut que la féliciter.

Approbation.

Bilan financier :Présenté par notre trésorier adjoint du fait de l'absence de Michelle PREVOS.

Approbation et quitus

Rapport du Commissaire au Compte **Alain BOMBARD** :

Approbation et quitus

Organisation des votes pour le renouvellement du tiers sortant :

- VOIRON Pierre (tiers sortant)
- BULTEAU Pierre (tiers sortant)
- CHAPRON Nadine (nouvelle)
- Christian GAGNAIRE (nouveau)
- ROUSSIERE Jean Yves (nouveau)

Suspension de séance afin de procéder au dépouillement des votes.

REPRISE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Proclamation des résultats du vote :

Tous ont été élus à la majorité absolue.

A l'issu de ces élections remaniement de l'ensemble du bureau afin de tenir compte de la démission du Président pour raison de santé, comme indiqué dans notre journal « Le Phare ».

Christian GAGAIRE a été nommé **Vice Président**. Il souhaite s'imprégner du rôle de Président avant de prendre définitivement la place de Président. Et ce jusqu'au prochain Conseil d'Administration du mois de Juillet 2019.

Comme chaque année, et comme le prévoit nos statuts, nous nous sommes réunis à 3 reprises, afin de discuter de nos problèmes, et de toujours tenter d'améliorer ce club.

Nous nous sommes réunis :

- A la galette 2018 le matin
- Au mois de Juillet 2018 chez Patricia
- Ce matin avant l'AG

A la dernière réunion de Bureau du mois de juillet 2018, nous avons décidé de vous faire une remise concernant l'Assemblée Générale, **10,00 €** au lieu de **37,00 €**. Déjà les **37,00 €** ne couvrent pas tous les frais :

- Location de la salle
- Les charges
- L'animateur de cette soirée
- Le repas, etc.

Donc le supplément est pris en charge par le Club, puisque de toute façon, il s'agit de l'argent de tous les adhérents.

F.F.C.C :

Comme vous le savez, nous sommes un club affilié à la FFCC, ce qui nous permet de bénéficier de nombreux avantages tels que :

- Agrément voyages, sans quoi nous ne pourrions pas bénéficier de l'immatriculation tourisme.
- Assurance individuelle (Responsabilité Civile) lors de vos déplacements sur les lieux de vacances, **hors voyages organisé par le Club**.
- Diverses remises sur présentation de votre carte d'adhésion au Club avec numéro OBIZ.

Mais bien sûr, tout cela a un coût. Les cartes nous sont fournies par la FFCC : 11,70 € en 2016, elles sont passées à 19,90 € pour 2017, et 20,20 € pour 2018 et 20,50 € pour 2019. C'est ce qui nous a obligés de répercuter une partie de cette augmentation sur l'adhésion 2017 qui est passée à 55,00 € pour la carte familiale et 50,00 € pour la carte individuelle. Le tarif de l'adhésion reste inchangé pour 2019.

Pierre BULTEAU, commission voyages :

La difficulté que l'on a, c'est que les dates de nos voyages se chevauchent. Notre commission voyage cherche à coordonner tous les voyages.

Vous êtes plus de **220 adhérents** à avoir participé à ces voyages en 2018, ils ont pratiquement tous affichés complets :

- La Corse
- Le Portugal
- La Pologne
- Les Pyrénées
- La Fête des Bergers
- La Camargue
- Paris à l'occasion du salon du C.C.

- **PREVISIONS 2019**
- Menton fête du Citron
- L'Europe Centrale
- Le Grand- Bornand
- La Savoie
- L'Ecole buissonnière
- Les Lumières de Lyon

Patricia TESSIER, secrétaire :

Nous avons un autre problème, c'est le manque d'organiseurs. Je suis persuadée que parmi vous tous, un certain nombre de personnes seraient capables de nous organiser des voyages. Il suffit de se lancer, commencer par des petits voyages dans votre région. Nous serons là pour vous aider.

Quoi qu'il en soit, il faut remercier très sincèrement ces organisateurs : Pierre VOIRON, Pierre BULTEAU, Christian GAGNAIRE, Claude VINCENT, Patricia TESSIER 2019.

Nous remercions tous ces organisateurs, qui nous le rappelons, ne sont que des bénévoles.

ASSURANCE DESISTEMENT :

Depuis cette année, nous avons changé de Compagnie d'Assurance. Nous nous sommes rapprochés d'un groupe qui travaille habituellement avec la FFCC. Le coût est de 2,4 % du montant du voyage. Je pense que les quelques adhérents parmi vous qui ont eu besoin de leurs services ont été satisfaits des remboursements qui leur ont été faits directement. En effet la Compagnie d'Assurance retient le montant de la prime plus une franchise de 3 % du montant du séjour.

Le but de l'assurance désistement est de protéger les personnes dans le cas d'un désistement **involontaire** suite à : maladie, décès proche ou famille proche. Je veux dire par là, **attention** de ne pas retenir un voyage trop à la légère. Nous pourrions également vous **retenir** par exemple **15 €** pour les frais de dossier en raison des frais engagés et du travail effectué.

Les commissions :

Vous avez la composition des commissions à la page 6 du journal sauf au niveau des assurances puisque Monique a démissionné. Je reprends le poste et m'occuperait des assurances.

Nos ressources :

Sont celles de vos adhésions : 55,00 € pour la familiale et 50,00 € pour l'individuelle, déduction faite de l'achat des cartes à 20,50 € reste pour le Club 34,50 €. Inclus dans chaque voyage, 2 % de frais d'organisation calculé sur le coût total du voyage pour frais d'organisation du Club (ordinateurs, imprimantes, frais de fonctionnement, etc.)

Nos ressources sont également celles de nos **sponsors**. Nous en avons 20 pour 2018 et plusieurs en plus pour 2019.

Publicité sur le Phare :

- 75.00 € pour ¼ de page
- 150,00 € pour ½ page
- 300,00 € pour une page complète

Je dis un grand merci à nos sponsors qui nous aident pour l'élaboration de notre journal « Le Phare ». Certains nous sont fidèles depuis de nombreuses années. Cela prouve le sérieux et leurs attachements à notre Club.

Soyez reconnaissant envers eux lors de vos achats, ne les oubliez pas. Sans leurs concours, nous ne pourrions pas faire ce journal.

Ne pensez pas qu'à ceux qui touchent de près ou de loin le C.C. Il y a aussi les autres, **Vignerons à ZIMMERBACH par exemple**.

Je voudrai saluer également et remercier certains adhérents qui font la promotion de notre Club lors de leur sortie, et qui ont même trouvé de nouveaux sponsors.

N'oubliez pas que vous êtes les premiers ambassadeurs de notre Club, pensez à prendre des « Phares » et des bulletins d'adhésion afin de les distribuer. **C'est la carte de visite de votre Club.**

SITE WEB :

Daniel AMELINEAU nous informe que le site a noté 19600 visiteurs en quelques mois. C'est énorme. Sur le site, nous allons pouvoir ouvrir des dossiers que nous pourrons télécharger. Daniel demande qu'on alimente le site avec documents et photos en double afin qu'il puisse les insérer dans le site.

En suite de l'Assemblée Générale s'est déroulée la réunion informelle devant permettre aux concepteurs développeurs de voyages d'exposer leurs projets et les conditions d'accès aux membres du Club. Le Président invite les personnes intéressées par les voyages, à rejoindre les concepteurs en vue d'inscription et de renseignements complémentaires si nécessaire.

Questions diverses :

L'Ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée à 17 Heures 50 et le présent procès-verbal, après lecture, clos et signé par le Président et la secrétaire.

Président : Claude VINCENT

Secrétaire : Patricia TESSIER